

2, Voie de Chaume 88260 LERRAIN

Tél: 03/29/07/53/18

REGLEMENT DES DECHETTERIES AVENANT N°3 du 19 Avril 2017

Voici quelques nouvelles informations :

Article 5 – Déchets acceptés et contenant mis à disposition :

Précisions:

Les Huisseries :

Merci de déposer dans le rack huisseries : **toutes** les fenêtres **SIMPLE ET DOUBLE VITRAGE**, les portes, les fenêtres, les encadrements de fenêtres en aluminium et en PVC.

Pour votre sécurité et celle des usagers, il est interdit de casser les vitres simples vitrage dans la benne encombrants.

Concernant les volets et portes en bois :

Le repreneur des bennes bois nous a confirmé qu'il les acceptait dans la benne bois.

Huile de vidange:

Nouvelle information:

Dorénavant l'huile hydraulique est acceptée dans l'huile de vidange.

Merci d'en prendre bonne note.

Mis en application le 20/04/2017 Le Président, Christian ADAM